

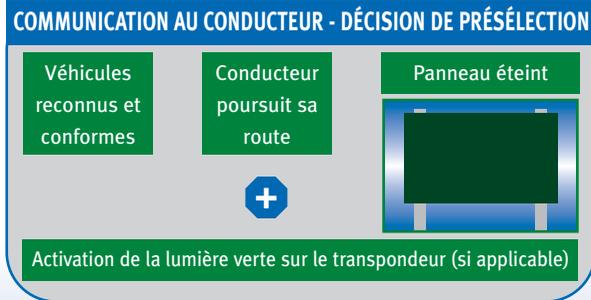
## LA PRÉSÉLECTION AUTOMATISÉE

Deux méthodes sont utilisées pour identifier spécifiquement chaque véhicule. La première est la lecture de la plaque d'immatriculation. La deuxième est la lecture d'un transpondeur situé à l'intérieur de la cabine du véhicule. La performance de cet outil est excellente puisqu'elle permet l'identification de 98 % des véhicules qui en sont munis.

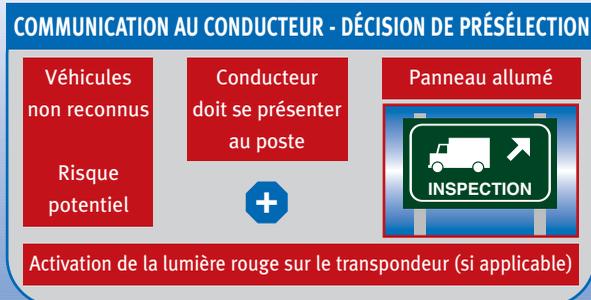
Le ciblage des véhicules pouvant présenter un risque se fait par :

- Une analyse de conformité. Cette analyse prend en compte les données recueillies par les équipements STI, la cote de la Commission des transports du Québec (CTQ) ainsi que les dossiers du véhicule et du transporteur que la SAAQ possède.
- Une sélection par échantillonnage ou sur décision du contrôleur dans le cas, par exemple, d'un mauvais arrimage, d'un véhicule en mauvaise condition, etc.

Le résultat est une décision d'inspection communiquée à chaque conducteur.



OU



## NOUVELLE SIGNALISATION

Ce nouveau panneau indique qu'il s'agit d'un poste de contrôle muni de STI et que le véhicule lourd a l'obligation de passer sur la balance dynamique dans la voie de droite. Les feux clignotants sont remplacés par des panneaux à messages variables qui, lorsqu'ils sont allumés, indiquent aux conducteurs de se présenter au poste de contrôle.

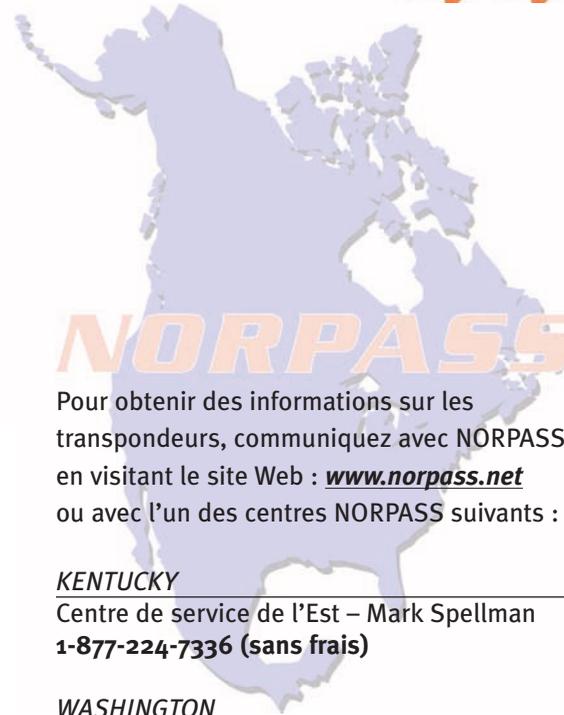


## LE NIVEAU DE VÉRIFICATION

Une fois le véhicule présélectionné, le niveau de vérification requis est déterminé par le contrôleur routier, comme le veut la pratique actuelle. Ce nouveau poste à la fine pointe de la technologie comporte des outils adaptés et sécuritaires pour les usagers, dont deux aires intérieures de vérification et quatre aires extérieures de vérification.

## POUR FACILITER VOTRE PASSAGE

- Munir votre véhicule d'un transpondeur inscrit à NORPASS; cette technologie permet une identification presque assurée de votre véhicule.



Pour obtenir des informations sur les transpondeurs, communiquez avec NORPASS en visitant le site Web : [www.norpass.net](http://www.norpass.net) ou avec l'un des centres NORPASS suivants :

### KENTUCKY

Centre de service de l'Est – Mark Spellman  
1-877-224-7336 (sans frais)

### WASHINGTON

Centre de service de l'Ouest – Anne Ford  
1-888-877-8567 (sans frais)

Canada



Québec



**NOUVEAU**

## POSTE DE CONTRÔLE ROUTIER À SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Muni d'un transpondeur, un camion sera **IDENTIFIÉ, PESÉ** et **ÉVALUÉ** en **18 secondes!**

C4585-2 (07-04)



Canada

Québec



**Le nouveau poste de contrôle routier de Saint-Bernard-de-Lacolle est doté de tous nouveaux systèmes de transport intelligents (STI), une première au Québec. Ce projet novateur vise à appuyer les interventions de Contrôle routier Québec.**

### BREF RAPPEL HISTORIQUE

En décembre 2001, le ministère des Transports du Québec annonçait un projet global d'amélioration lié au poste de frontière Lacolle-Champlain, incluant l'autoroute 15, projet qui vient s'harmoniser au projet américain du poste frontalier Champlain (Port of Excellence). Le projet québécois comprend la réfection de l'autoroute 15 de Saint-Bernard-de-Lacolle à Montréal, la construction d'un nouveau poste de contrôle routier ainsi que l'utilisation des STI. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'harmonisation des interventions afin de sécuriser la frontière tout en cherchant à ne pas nuire à la fluidité du transport.

Rappelons que ce nouveau poste de contrôle routier unique au Québec est le fruit d'une collaboration entre la SAAQ, le MTQ et Transports Canada.

### LES OBJECTIFS DU PROJET

- ➔ Améliorer la sécurité routière et assurer la protection du réseau routier par une meilleure sélection des véhicules à risque qui requièrent un contrôle;
- ➔ Veiller à l'équité concurrentielle entre les propriétaires et exploitants de véhicules lourds par un ciblage plus efficace des délinquants;
- ➔ Stimuler et faciliter les échanges commerciaux par la diminution des délais d'attente pour les véhicules conformes;
- ➔ Réaliser des économies de temps, de carburant et d'argent.

## COMMENT FONCTIONNE UN POSTE DE CONTRÔLE ROUTIER MUNI DE SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENTS ?

Avec ce nouveau poste de contrôle muni de STI (systèmes de transport intelligents), la collecte d'information se fait avant l'entrée au site de contrôle. La décision des contrôleurs routiers d'obliger le véhicule à se présenter au poste de contrôle est prise pendant que le véhicule circule sur l'autoroute.

Cela permet aux véhicules ayant été correctement identifiés et réputés conformes d'augmenter grandement leur chance de poursuivre leur route sans avoir à s'arrêter au poste de contrôle. Les véhicules non reconnus ou présentant des risques potentiels devront se présenter au poste de contrôle, à moins d'indication contraire.

La collecte d'information se fait alors que le véhicule circule à vitesse normale sur l'autoroute, par des systèmes composés ainsi :

